



Suite décès d'un parent locataire

Par **clmail**, le **07/05/2019** à **14:20**

Bonjour,

1°) Mon père est décédé début avril, il était locataire d'un logement social conventionné. J'ai reçu via son compte locataire une demande de règlement équivalent à 2 mois de loyers (puisque le prélèvement est bloqué bien sûr). Je me suis acquitté de ce règlement (j'ai un reçu de paiement). Etant son fils (il y a par ailleurs 2 neveux, les 2 fils de ma soeur décédée), le paiement que j'ai effectué sera-t-il par la suite via le notaire réparti de manière égale? Merci par avance.

2°) J'ai assisté, seul, en tous domaines, mon père depuis de nombreuses années en grande proximité (mais en ayant gardé cependant mon logement), mais la dernière année, je vivais essentiellement à son domicile. Puis-je demander à "reprendre" son logement social? (il y a en effet tous ses biens mobiliers/meubles, que mon appartement moins grand ne pourrait contenir). Merci par avance.